

11 JUIN 2020

Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois- Pôle opérationnel-
Service de l'eau-assainissement
11-13 place Gambetta
62170 MONTREUIL-SUR-MER
Téléphone : 03-21-06-66-66



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

EXERCICE 2018

Préambule :

L'eau est un bien commun. Le service de distribution d'eau potable (SDEP) de la CA2BM a pour vocation d'œuvrer quotidiennement dans l'intérêt de tous.

Cette compétence, fixée par l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2016, est facultative. Elle a été prise par la CA2BM au 1^{er} janvier 2018.

Le SDEP est un service public à caractère industriel et commercial qui fonctionne 7j/7 et 24h/24 365 jours par an grâce à des équipes d'astreinte.

Présentation du SDEP :

Le service de la CA2BM est issu de la fusion de 13 structures dont :

- Les eaux du Touquet
- La ville d'Etaples
- La ville de Verton
- Le SIVU de Camiers
- Le SDEP de la ville de Berck-sur-Mer
- Le SDEP de la ville de Montreuil-sur-Mer
- Le SDEP de la ville de Neuville-sous-Montreuil
- Le syndicat intercommunal de Beutin
- Le syndicat intercommunal de St Josse
- Le syndicat intercommunal de Widehem
- Le syndicat intercommunal de la Bimoise
- Le syndicat intercommunal de Conchil-le-Temple
- Le syndicat intercommunal du plateau de Campigneulles.

Ce qui représente 56 177 abonnés, 6 563 400 m³ pompés et 4 881 820 m³ vendus soit un rendement moyen de 74.4 %.

Pour remplir ses missions, le service de l'eau intègre de nombreux métiers.

Pour produire l'eau destinée à la consommation et assurer la continuité de service : agents de maintenance et électromécaniciens.

Pour distribuer l'eau aux abonnés et assurer la continuité de service : terrassiers, fontainiers, magasiniers, opérateurs en recherche de fuite, surveillants de travaux.

Pour assurer la gestion des abonnés et de suivi de la qualité de l'eau : Releveurs de compteurs, chargés de clientèles, contrôleurs qualité.

Ce qui représente 29 agents qui œuvrent au SDEP de la CA2BM.

Le service est chargé d'approvisionner en permanence l'ensemble des 46 communes desservies sur le territoire de la CA2BM, ce qui représente 67 393 habitants desservis. La CA2BM mène en régie propre les missions de distribution d'eau sur 40 des 46 communes de son territoire : Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast, Attin, Beaumerie-Saint-Martin, Berck-sur-Mer, Bernieulles, Beutin, Brexent-Enocq, Campigneulles-les-Grandes, Campigneulles-les-Petites, Colline-Beaumont, Conchil-le-Temple, Cormont, Ecuire, Estrée, Estréelles, Frencq, Groffliers, Hubersent, Inxent, La Calotterie, La Madelaine-sous-Montreuil, Lefaux, Lépine, Longvilliers, Maresville, Montcavrel, Montreuil-sur-Mer, Nempont-Saint-Firmin, Neuville-sous-Montreuil, Rang-du-Fliers, Recques-sur-Course, Saint-Aubin, Saint-Josse, Sorrus, Tigny-Noyelle, Tubersent, Waben, Wailly-Beaucamp et Widehem.

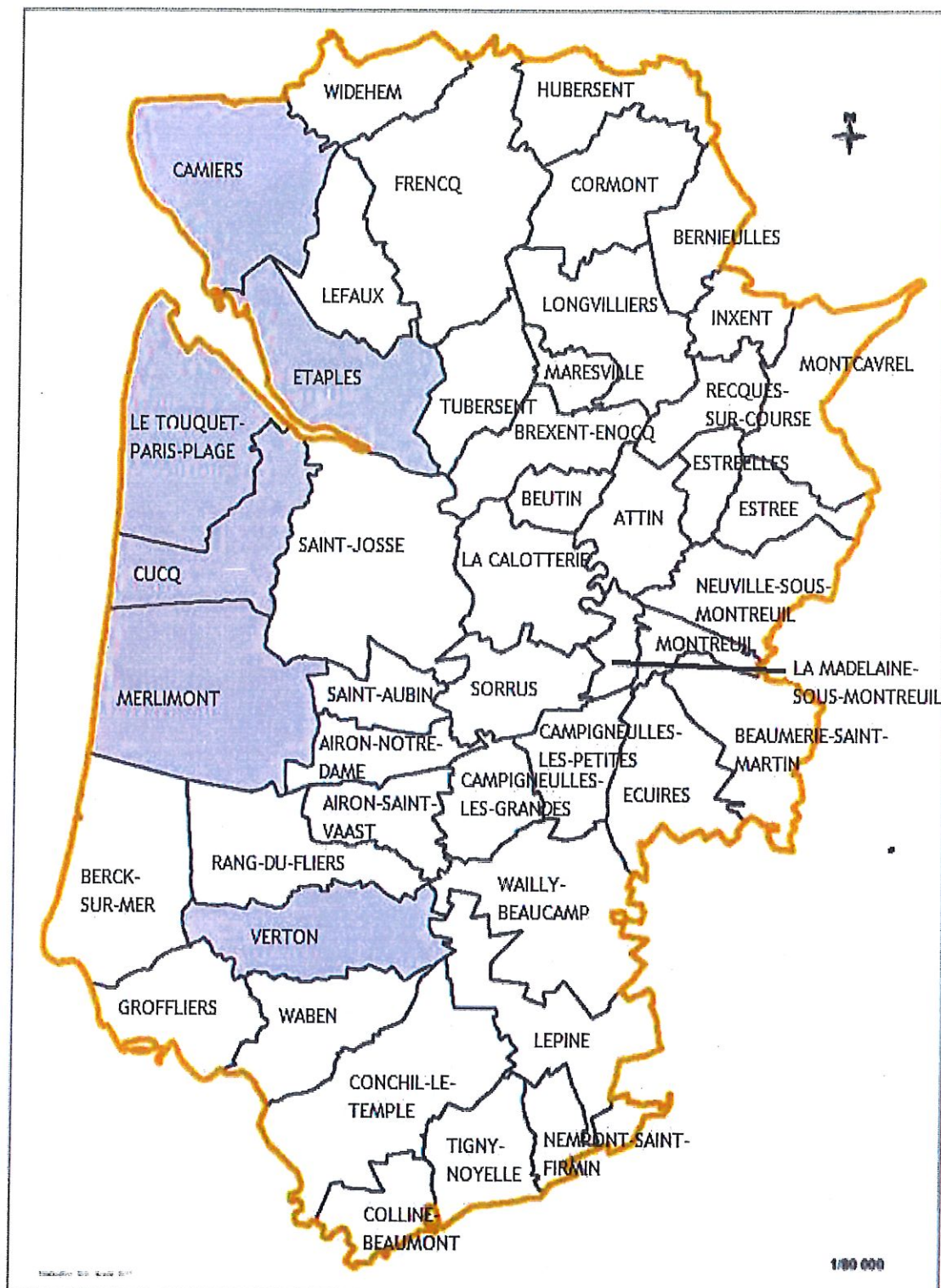
La distribution d'eau sur les communes de Camiers, Le Touquet, Etaples-sur-Mer, Merlimont, Cucq et Verton est effectuée en affermage par Véolia Eau.

Chaque contrat est individuel avec des durées et des dates de fin de contrat différentes :

- Camiers : 09 août 2024
- Cucq et Merlimont : 31 décembre 2025
- Verton : 08 juillet 2025
- Etaples : 01 juillet 2022
- Le Touquet : 02 février 2035.

En annexe 1, les rapports sur la qualité de service de Véolia Eau.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS

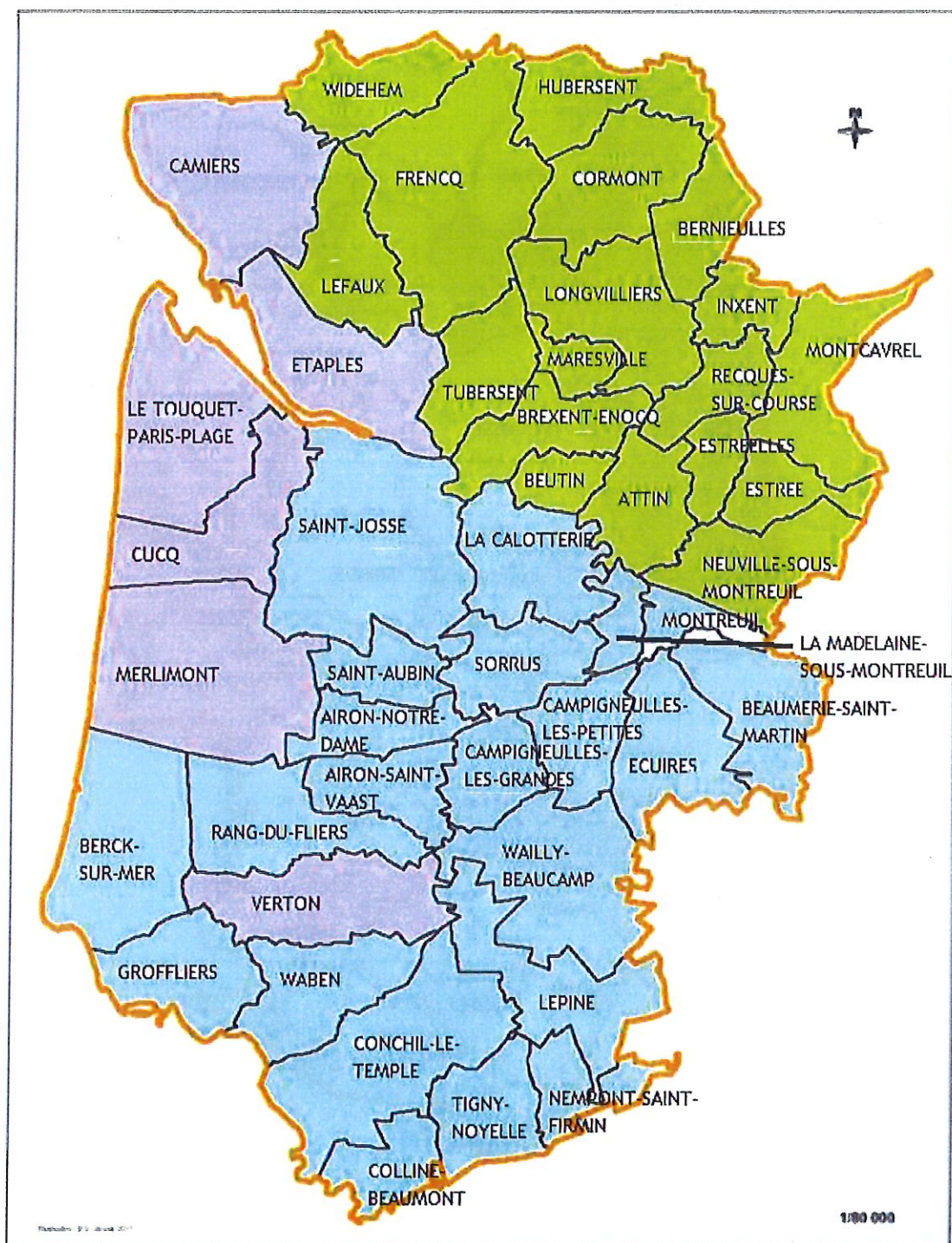


Communes en affermage

Le SDEP, sur les communes en régie, a organisé son fonctionnement en deux zones :

- Zone Nord dont les locaux techniques sont situés à RECQUES-SUR-COURSE.
- Zone Sud dont les locaux techniques sont situés à BERCK-SUR-MER.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS



Zone Sud

Communes en affermage

Zone Nord

Le public est accueilli du lundi au vendredi :

- . au siège de la CA2BM : 11-13 place Gambetta à MONTREUIL
- . au 459 rue de l'Impératrice à BERCK-SUR-MER.

de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

En régie, le service de distribution d'eau potable est responsable de la production de l'eau, de son transport et de sa distribution.

Il assure également la facturation aux abonnés et garantit sa conformité aux normes de qualité.

La production de l'eau :

L'eau consommée par les habitants est prélevée sur 9 sites de pompage.
L'eau est pompée dans la nappe de la craie.

Le champ captant d'AIRON-SAINT-VAAST :

4 forages alimentent les communes de Berck-sur-Mer, Rang-du-Fliers, Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast en régie ainsi que la commune de Verton qui est en affermage, ce qui représente 11 780 abonnés en régie.

Chaque forage possède une pompe de 200 m³/h.

1 856 781 m³ ont été pompés en 2018, soit une diminution 81 773 m³ par rapport à 2017.

La DUP est de 3 000 000 m³/an.

Le champ captant de SORRUS :

Un puit alimente les communes de Sorrus, la Calotterie, Campigneulles-les-Grandes, une partie de Campigneulles-les-Petites et Wailly-Beaucamp.

Le pompage est réalisé par 2 pompes de 46 m³/h.

Ce qui représente 1 425 abonnés.

210 203 m³ ont été pompés en 2018, soit une diminution de 75 252 m³ par rapport à 2017.

La DUP est de 120 000 m³/an.

Le champ captant de CONHIL-LE-TEMPLE :

Un forage alimente les communes de Conchil-le-Temple, Tigny-Noyelle, Waben, Groffliers, Colline-Beaumont et Nempont-Saint-Firmin.

Le pompage est réalisé par 2 pompes de 100 m³/h.

Ce qui représente 1 742 abonnés.

127 185 m³ ont été pompés en 2018, soit une augmentation de 32 755 m³ par rapport à 2017.

La DUP est de 360 000 m³/an.

Un maillage avec le S.I. de Machy (Somme) permet d'acheter 130 617 m³/an afin de diminuer le taux de nitrate.

Le champ captant de SAINT-JOSSE :

Un forage alimente les communes de St-Josse et St-Aubin. Ce forage a été réceptionné début 2017, il remplace celui de Saint-Aubin qui n'était plus protégeable.

Le pompage est réalisé par 2 pompes de 40 m³/h.

Cela représente 735 abonnés.

109 168 m³ ont été pompés en 2018.

La DUP est de 140 000 m³/an.

Le bâtiment a été entièrement repeint intérieur et extérieur.

Le champ captant de NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL :

2 forages alimentent la commune de Neuville-sous-Montreuil.

Cela représente 341 abonnés.

Chaque forage possède 1 pompe dont 1 de 90 m³/h et 1 autre de 100 m³/h.

27 049 m³ ont été pompés en 2018, soit une diminution de 4 163 m³ par rapport à 2017.

La DUP est de 250 000 m³/an.

Le bâtiment a été entièrement repeint intérieur et extérieur, l'armoire électrique a été rénovée.

Le champ captant de BEAUMERIE-SAINT-MARTIN :

Un puit alimente les communes de Montreuil, Beaumerie-Saint-Martin, Ecuire, une partie de Campigneulles-les-Petites et la Madelaine-sous-Montreuil.

Cela représente 2 419 abonnés.

Le pompage est réalisé par 2 pompes de 90 m³/h.

Ce champ captant n'est pas protégeable, il n'y a pas de DUP.

415 539 m³ ont été pompés en 2018, soit une diminution de 4 094 m³ par rapport à 2017.

Le bâtiment a été entièrement repeint intérieur et extérieur.
Des anciens forages d'essai seront rebouchés en 2019.

Le champ captant de LE TURNE :

Un forage alimente les communes de Widehem, Hubersent, Cormont, Lefaux, Bernieulles et le hameau de Le turne (Frencq) ainsi que les communes de Lacres et Halinghen du S.I. de Widehem.

Ce forage a été réceptionné début 2017 en remplacement des champs captant de Cormont (improtégeable) et de Lefaux (problème d'étiage en période estivale).

Cela représente 697 abonnés.

Le pompage est réalisé par 2 pompes de 75 m³/h.
175 570 m³ ont été pompés en 2018.

La DUP est de 750 000 m³/an.

Le champ captant de MARESVILLE :

Un forage alimente les communes de Beutin, Attin, Maresville, Tubersent, Brexent-Enocq et Longvilliers.

Cela représente 1 641 abonnés.

Le pompage est réalisé par 3 pompes de 95 m³/h.

260 158 m³ ont été pompés en 2018, soit une diminution de 565 m³ par rapport à 2017.

La DUP est de 400 000 m³/an.

Le champ captant d'ESTRELLES :

Un puit alimente les communes d'Estrée, Estréelles, Inxent, Montcavrel et Recques-sur-Course ainsi que Clenleu et Alette du S.I. de la Bimoise.

Cela représente 767 abonnés.

Le pompage est réalisé par 4 pompes dont 2 de 18 m³/h et 2 de 25 m³/h.

La DUP est de 360 000 m³/an.

173 679 m³ ont été pompés en 2018, soit une augmentation de 60 979 m³ par rapport à 2017.

Ce qui fait pour les communes gérées en régie, un prélèvement de 3 355 332 m³ dans la nappe de la craie.

Toute la production d'eau potable est automatisée. Un service d'astreinte 7j/7, 24h/24 est prévenu de tous dysfonctionnements. Ils réparent en régie où se font accompagner par des entreprises intervenant par des marchés à bons de commande.

La production de l'eau est traitée au chlore gazeux sur tous les captages sauf celui de St-Josse.

En effet, nous avons choisi un processus d'électrolyse du sel qui produit du chlore, ce qui évite une manipulation de chlore gazeux.

Sur les autres sites, le chlore est fourni par Gazechim (après marché public). Nous avons en permanence :

- 5 Bouteilles de 49 kg
- 7 Bouteilles de 30 kg.

40 bouteilles ont été chargées en 2018.

2 systèmes de traitement ont été rénovés en 2018 (celui d'Airon -Saint -Vaast avec le remplacement des têtes et des pompes de chloration et celui de Beaumerie).

L'ensemble des sites étant en télégestion séparée, nous avons commencé en 2018 à unifier la télégestion. Les sites d'Airon, de Beaumerie, de Neuville et de Saint Josse sont sur une télégestion centrale gérée par le service production. Les autres sites seront intégrés au fur et à mesure des travaux réalisés.

La production de l'eau est gérée par le service production-entretien dont le rapport d'activité est joint en annexe 2.

3 champs captant font l'objet d'une opération de reconquête de la qualité de l'eau suite aux dépassements des concentrations en nitrates ou pesticides rencontrés :

- Champ captant du Rombly (voir rapport de Véolia Eau du Touquet)
- Champ captant de Conchil-le-Temple
- Champ captant d'Airon-Saint-Vaast. Un essai d'agriculture biologique a été réalisé par Monsieur DELATTRE (agriculteur) sur les terres situées au droit des forages afin de connaître les rejets d'azote après culture.

La distribution de l'eau :

Avant d'être amenée au robinet des abonnés, l'eau est stockée dans 21 réservoirs ou châteaux d'eau de volumes différents :

Stockage

- RANG DU FLIERS : Réservoirs de 1 600 m³ en 2 cuves
Réservoir de 1 500 m³ en 1 cuve
Réservoirs de 700 m³ en 2 cuves pour le CHAM.
- BERCK-SUR-MER : château d'eau du Stade de 1 500 m³ en 2 cuves
Château d'eau du Bois Magnier de 2 500 m³ en 2 cuves.
- CONCHIL-LE-TEMPLE : château d'eau de 500 m³ en 2 cuves.
- SORRUS : château d'eau de 300 m³ en 2 cuves.
- CAMPIGNEULLES-LES-PETITES : château d'eau de 300 m³ en 2 cuves.
- ECUIRES : château d'eau de 800 m³ en 2 cuves.
- NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL : 2 réservoirs dont 1 de 160m³ et 1 de 200m³
- ST-JOSSE : réservoir de 250 m³ en 2 cuves
- MARESVILLE - LONGVILLIERS : réservoir de 600 m³ en 2 cuves
- HUBERSENT : réservoir de 60 m³ en 2 cuves
- LE TURNE : réservoir de 600 m³ en 2 cuves
- WIDEHEM : réservoir de 400 m³ en 2 cuves
- BERNIEULLES : réservoir de 100 m³ en 2 cuves
- ESTREELLES : réservoir de 200 m³ en 2 cuves
- CORMONT : réservoir de 100 m³ en 2 cuves
- FRENCQ : réservoir de 100 m³ en 2 cuves
- BEUTIN : réservoir de 500 m³ en 2 cuves
- LEPINE : Château d'eau de 200 m³

Ce qui représente 12 570 m³ de stockage.

Les 2 réservoirs de Rang-du-Fliers ceux de Neuville et celui de Saint-Josse ont été repeints à l'extérieur par le service production-entretien.

Une maîtrise d'œuvre pour la rénovation du château d'eau d'Ecures va être lancée en 2019.

Distribution

Un réseau de 453 km de conduites assure le transport et sa distribution jusqu'aux abonnés.

Le diamètre des réseaux va de 40 à 450.

La nature des matériaux est la fonte grise, la fonte ductile, le PVC, le PEHD et l'amiante ciment.

2 728 296 m³ ont été distribués en 2018 par le biais de 22 352 compteurs dont 5 % sont équipés de radio relèvements (communes rurales).

Cela représente un rendement moyen de 79.06 %.

Le volume moyen distribué par jour et par abonnés en régie est de 334 l.

En 2018 :

La distribution est gérée par le service réseau

Des conduites (environ 1 000 ml) ont été renouvelées sur Conchil le temple, Berck sur mer, Montreuil sur mer et Saint Josse.

Des prélocalisateurs de fuites ont été installés sur Montreuil sur mer afin de trouver des fuites et augmenter le rendement.

2071 interventions d'urgence en régie ont été réalisées dont 350 avec terrassement

Sur les 350 interventions avec terrassement, 292 ont été effectuées par entreprise (Véolia et Sade sur marché à bons de commande), le détail est donné ci-après :

Attin : 14, berck : 135, montcavrel : 2, tubersent : 14, waben : 4, groffliers : 11, ecuires : 4, la calotterie : 7, colline beaumont : 1, beaumerie : 7, rang du fliers : 43, brexent enocq : 2, conchil le temple : 9, montreuil : 10, tigny noyelle : 4, wailly beaucamp : 13, sorrus : 5, saint josse : 20, airon saint vaast : 1, campigneulles les grandes : 5, saint aubin : 8, nempont saint firmin : 1, widehem : 3, estreelles : 6, frencq : 5, beutin : 3, cormont : 1, longvilliers : 4, inxent : 1, hubersent : 1, neuville sous montreuil : 1, campigneulles les petites : 1, recques sur course : 1

Pour réaliser les travaux, 350 Déclarations de travaux ont été lancées et 77 Avis de Travaux Urgents.

Nous avons répondu à 386 Déclarations de Commencement de Travaux.

A la demande des abonnés, nous avons réalisé 131 nouveaux branchements dont 2 sur attin, 43 sur berck sur mer, 1 sur bernieulles, 4 sur beutin, 1 sur campigneulles les grandes, 2 sur campigneulles les petites, 3 sur conchil le temple, 1 sur cormont, 4 sur ecuires, 1 sur frencq, 9 sur groffliers, 3 sur la calotterie, 1 sur montreuil sur mer, 21 sur rang du fliers, 5 sur sorrus, 12 sur saint aubin, 2 sur tigny noyelle, 2 sur tubersent, 10 sur wailly beaucamp, 2 sur waben, 1 sur widehem et 1 sur colline beaumont.

Afin de garantir un approvisionnement à long terme en quantité à l'ensemble des usagers de la CA2BM et de réduire les fuites sur des réseaux vétustes, différents travaux sont prévus pour 2019

- Remplacement de la conduite et des branchements route départementale à wailly beaucamp,
- Remplacement des branchements rue de Montreuil à Neuville sous Montreuil,
- Interconnexion entre Montreuil et Neuville et pose d'un débitmètre,
- Remplacement des branchements rue du haut banc à Berck sur mer,
- Remplacement des branchements dans diverses communes en amont des travaux de voiries (Etaples, Montreuil, Frencq...),
- Interconnexion entre Airon Saint Vaast et Campigneulles les grandes avec pose d'un débitmètre,
- Interconnexion entre Berck et Groffliers avec pose d'un débitmètre,
- Interconnexion entre les deux réservoirs de Rang du fliers,
- Interconnexion entre la Calotterie et la Madeleine,
- Pose de débitmètre sur la commune de Wailly beaucamp

Qualité

Afin de garantir en permanence la qualité de l'eau distribuée et d'assurer la conformité aux normes françaises et européennes, un contrôle sanitaire est exercé par l'ARS sous différentes formes :

- Inspections des installations
- Contrôles des mesures sanitaires mis en œuvre
- Réalisation d'un programme d'analyse de la qualité de l'eau par un laboratoire indépendant (cf. rapport de l'ARS en 2018 en annexe 3).

L'eau sur le champ captant d'AIRON-SAINT-VAAST ayant des problèmes de qualité, une usine de traitement est prévue.

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2018, les nitrates et pesticides peuvent être traités, la dureté peut être baissée.

En 2019, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et une maîtrise d'œuvre, aboutissant sur un dossier de consultation des entreprises, seront réalisées.

La facturation de l'eau :

Le prix de l'eau est composé de 4 rubriques distinctes

- Part fixe annuelle pour la CA2BM
- Part variable au m³ pour la CA2BM
- Part variable au m³ pour l'Agence de l'Eau reprenant les redevances eau de nappe et pollution
- TVA à 5.5 %.

En 2018, 46 165 factures ont été réalisées en régie dont 85 avoirs et 15 596 mensualisations. Ce sont les premières factures de la CA2BM

Le prix est différent selon les champs captant.

Tarifs eau potable part communautaire en euros H.T.

	REGIE								
	Beutin	Saint josse	Conchil	Sorrus	Neuville	Montreuil	Berck	Widehem	Bimoise
Part fixe									
O15	60,80	60,00	32,00		50,00	63,00	32,25	88,30	115,20
O20	120,80	60,00	95,00		100,00	81,00	32,25	155,20	249,78
O30	198,10	60,00			150,00	102,00	110,94	260,70	406,08
O40	303,00	60,00	127,00		280,00		110,94	391,80	
O50	462,50	60,00				123,00	348,28	587,80	
O60		60,00					348,28	880,40	
O80	1 174,20	60,00			400,00		348,28	1 320,60	
O100		60,00					493,49	1 981,70	
O150		60,00					493,49		
0 à 240m3				50,00					
> à 241 m3				130,00					
O15 patures	78,10		30,00					56,30	127,02
forfait analyse		10,00							
	Beutin	Saint josse	Conchil	Sorrus	Neuville	Montreuil	Berck	Widehem	Bimoise
Part variable									
0 à 72 m3	0,98	1,10	1,13	0,75	1,00	0,80	0,85	1,47	1,2
73 à 125 m3	0,98	1,10	1,13	0,75	1,00	0,80	0,85	1,47	1,2
126 à 150m3	0,75	1,10	1,13	0,75	1,00	0,80	0,85	1,47	0,736
151 à 200m3	0,75	1,10	1,13	0,75	1,00	0,80	0,85	1,47	0,736
201 à 250m3	0,75	1,10	1,13	0,75	1,00	0,70	0,85	1,47	0,736
251 à 300m3	0,75	1,10	1,13	0,75	1,00	0,70	0,85	0,78	0,594
301 à 500m3	0,67	1,10	1,13	0,75	1,00	0,70	0,85	0,78	0,594
501 à 800m3	0,59	1,10	1,13	0,75	1,00	0,70	0,85	0,64	0,48
801 à 1000 m3	0,59	1,10	1,13	0,75	1,00	0,60	0,85	0,64	0,48
> 1000 m3	0,46	1,10	1,05	0,75	1,00	0,60	0,85	0,52	0,48
>2000 m3	0,46	1,10	0,93	0,75	1,00	0,60	0,85	0,52	0,48

La CA2BM a décidé d'unifier les parts fixes et variables d'ici à 2021.

Ceux sont les élus du conseil communautaire qui votent les tarifs chaque année.

Le budget annexe du service de l'eau :

Les recettes et les dépenses du service sont retracées dans un budget principal de la CA2BM comme l'exige la réglementation budgétaire, le budget du service des eaux est en annexe 4 sous forme du compte administratif.

La relation avec les usagers :

- 1345 Courriers envoyés aux abonnés soit pour répondre à leurs questionnements, soit pour les avertir de coupures ou de travaux. Au maximum le délai de réponse est de 15 jours.
- 5 Dossiers d'assurance traités suite à des incidents durant les travaux
- Un règlement de service a été créé. La CA2BM a délibéré sur ce sujet le 17 septembre 2018
- Des formulaires pour la bonne gestion du service ont été créés en 2018 (abonnements, résiliations,...).

ANNEXE 4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil s'est réuni à la salle Raymond LAVOGEZ (COSEC 1) à Ecuire, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, suite à la convocation du 13 décembre 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la CA2BM.

Etaient présents : Tous les conseillers communautaires titulaires en exercice, à l'exception de :

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Gaston CALLEWAERT a donné pouvoir à Yannick VEREZ
Danièle BERTIN a donné pouvoir à Jean-Marie MICHAULT
Claudine TORABI a donné pouvoir à Jocelyne CAULIER
Marie-France BUZELIN a donné pouvoir à Jean-Jacques OPRESKO
Marie-Claude LAGACHE a donné pouvoir à Sébastien BETHOUART
Dominique MASSON a donné pouvoir à Patrick HERLANGÉ
Lucien BONVOISIN a donné pouvoir à Maryse MAILLART
Josiane BOUTOILLE a donné pouvoir à Christelle BEAURAIN
Sébastien BAILLET a donné pouvoir à Philippe FAIT
Jean-François ROUSSEL a donné pouvoir à Jean LEBAS
Lilyane LUSSIGNOL a donné pouvoir à Michel FOUQUES
Sophie MOREL a donné pouvoir à Daniel FASQUELLE
Michel PETIT a donné pouvoir à Mary BONVOISIN
Thierry SAMIEC a donné pouvoir à Claude COIN
René VAMBRE a donné pouvoir à Bruno COUSEIN
Bruno DELENCLOS a donné pouvoir à Valérie DECLERCQ
Jeannine SAMASSA a donné pouvoir à Joël LEMAIRE

Etaient excusés et représentés par un suppléant :

Christine LAUTROU représentée par Louis DELENCLOS
Hubert DEGRIEVE représenté par Philippe MINNE
Véronique GRAILLOT représentée par Michel LOUVET

Etaient absents excusés et non représentés :

Jérôme DELETRE, Emile CREPIN, Sascha MAIGNAN, Bertrand LEFEBVRE.

Marc DELABY est parti à 20h00 avant le vote de la délibération n° 2019-303

Secrétaire de séance : François DESRUES

Numéro de l'acte	2019-289
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.8.1 Eau potable

Objet : Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois sur avis du Bureau,

- Vu l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2016-1087 du 08 août 2016,
- Vu les articles L.1411-3 et L.1413-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles R.1411-7 et R.1411-8 du code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles D.2224-1 à d ;2224-5 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015,
- Vu l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016,
- Conformément aux dispositions des différents articles du code général des collectivités territoriales, les collectivités compétentes en matière d'eau potable doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public.

Ce rapport, reprenant les informations des services ainsi que ceux du délégataire Véolia Eau, est destiné à l'information des usagers.

Il doit comporter les indicateurs administratifs, techniques et financiers.

Les informations du délégataire portent sur les contrats d'affermage suivants :

- Commune de Cucq,
- Commune de Merlimont,
- Commune de Verton,
- Commune d'Etaples-sur-Mer,
- Commune du Touquet,
- Commune de Camiers pour la distribution,
- Commune de Camiers pour la production.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président compétent,

- l'assemblée prend acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet. Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de 2 mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Bruno COUSEIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20191219-2019-289-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 20/12/2019

